



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Les travailleurs précaires face au crédit immobilier

Avec la baisse des taux des crédits immobiliers, on pourrait penser que cela profite à tous les travailleurs. Tous ?

Pas vraiment. Il y a une certaine catégorie de la population qui reste exclue de l'accès à la propriété : les travailleurs en CDD, intérim, autoentrepreneurs souvent appelés « travailleurs précaires ».

Quand on sait que 87% des embauches sont en CDD, qu'il y a 1.4 millions de personnes en auto-entreprenariat, cela fait beaucoup de travailleurs exclus.

Est-il normal qu'une famille de travailleurs ne puisse pas obtenir de prêt immobilier pour accéder à la propriété alors même que le montant des mensualités du prêt sera le même que le montant du loyer ?

Il est grand temps que les banques s'adaptent au marché du travail moderne : un marché du travail qui voit fleurir les CDD entre deux CDI, le cumul des CDD sur plusieurs années afin de gagner en expérience, de l'intérim qui peut être formateur, voire même de l'auto-entreprenariat qui permet pour certains de gagner plus qu'en étant salarié.

Toutes ces personnes paient vraisemblablement déjà un loyer. Cela semble-t-il illogique que si elles paient leur loyer, elles peuvent aussi payer les mensualités d'un prêt immobilier ?

C'est pourquoi, Familles de France propose que :

- les établissements bancaires prennent réellement en compte l'apport personnel, parfois significatif, des futurs propriétaires,
- les mensualités du prêt immobilier puissent être fixées sur la rémunération du salarié propriétaire selon un schéma simple : les mois où l'emprunteur travaille, la mensualité est d'un montant fixe déterminé par le contrat et les mois où les revenus baissent en raison de la fin d'un contrat, la mensualité est abaissée à un montant également déterminé par le contrat,
- une seule mensualité puisse être différée en cas de forte baisse de revenus à la suite de la fin d'un contrat.

Familles de France - Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire - Agréée organisation de consommateurs  
Agréée association d'usagers du système de santé

---

28, Place Saint Georges 75009 Paris - Tél. : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88  
E-mail : [contact@familles-de-france.org](mailto:contact@familles-de-france.org) - Site : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)